

Conseil municipal du 13 février 2025 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

**06) Del2025-009 - Acquisition d'un tractopelle**

*Nomenclature : 1.1 – Commande publique – Marchés publics*

**Rapporteur : Monsieur Christian Bodéré**

Le rapporteur expose au conseil municipal la nécessité d'acquérir un tractopelle neuf en remplacement du matériel actuel en raison de sa vétusté et des problèmes techniques de plus en plus nombreux.

Différentes entreprises ont été consultées et deux ont remis des offres avec une proposition de reprise de l'ancien tractopelle.

Le rapporteur propose de retenir l'offre d'achat du tractopelle de marque CASE par le biais de l'UGAP, une centrale d'achat public, offre qui est économiquement la plus avantageuse. Le montant de l'offre s'élève à 100 433,58 € HT soit 120 520,30 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition d'un tractopelle de marque CASE 580SV STG V auprès de l'UGAP pour un montant de 100 433,58 € HT soit 120 520,30 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le bon de commande et tout acte se rapportant à cet achat,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025.

*Fait au Guilvinec, le 13/02/2025*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE MAIRE,



*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)*